

Sélection master : un décret en projet pour sécuriser le cycle et garantir la poursuite d'études

Paris - Publié le mercredi 10 février 2016 à 18 h 27 - Essentiel n° 62112 - Imprimé par ab. n° 13929

« Thierry Mandon proposera dans les prochains jours un décret permettant de sécuriser le fonctionnement actuel du cycle de master. Ce projet de décret réaffirmera le droit de tout étudiant à poursuivre ses études en master jusqu'au terme de ce cycle », déclare le MENESR le 10/02/2016. Cette annonce fait suite de la décision du Conseil d'Etat du 10/02/2016, disposer « qu'une sélection ne peut être mise en place pour l'accès aux formations de première ou deuxième année de master à l'université que si ces formations figurent sur une liste établie par décret. »

Ce décret, les présidents d'universités l'appellent de leurs vœux. « La conséquence de cette décision [du Conseil d'Etat] doit être l'adoption immédiate par le MENESR d'un texte permettant de sortir de cette insécurité juridique », indique la CPU le 10/02/2016. Mais pas les étudiants de la Fage : « Si le ministère publie un décret pour autoriser la sélection dans les masters la pratiquant déjà, il trouvera la Fage sur son chemin », déclare Alexandre Leroy, président du syndicat étudiant, à News Tank le 10/02/2016.

« Ce qui est exprimé par le MENESR correspond à ce que nous revendiquons. Il reste à débattre de la liste des masters autorisés à pratiquer la sélection, et de comment on met en place ce droit à la poursuite d'études », affirme William Martinet, président de l'Unef à News Tank le 10/02/2016.

Réactions de la CPU et des organisations étudiantes

La CPU réclame un décret pour acter juridiquement la sélection

« La CPU appelle le MENESR à prendre acte de la position du Conseil d'Etat en adoptant sans délai, par décret, une liste exhaustive des formations de master pratiquant actuellement une sélection entre M1 et M2. Cela sera enfin l'occasion de sortir de l'ornière et de consacrer notre temps et notre énergie à la formation, la recherche, la réussite des étudiants, dont dépendent directement l'avenir scientifique et économique de notre pays. »

« Les universités françaises figurent encore parmi les dernières, en Europe, en termes d'autonomie pédagogique. Cette situation nuit à leur capacité d'innovation, à leur engagement à assurer leurs missions de formation et d'insertion professionnelle, tout comme à l'image qu'elles renvoient à leurs partenaires socioprofessionnels nationaux et internationaux. »

« Encadrer les pratiques de sélection et garantir le droit à la poursuite d'étude », Unef

« L'Unef demande que le futur décret encadre une partie des pratiques de sélection à l'entrée du master 2 et garantisse à tous les titulaires d'un master 1 le droit à la poursuite d'étude dans au moins un master 2 du même grand domaine de formation dans leur université. Ce second point est indispensable puisqu'il est la condition pour régler le problème de fond soulevé par les recours juridiques : les étudiants titulaires d'un master 1 qui se retrouvent sans inscription en master 2 », déclare le syndicat le 10/02/2016.

- « Nous devons à la fois répondre à l'urgence en levant l'insécurité juridique qui pèse sur les universités et faire avancer les droits des étudiants. C'est pourquoi nous sommes pour un décret pour encadrer les pratiques existantes de sélection tout en ajoutant un droit à la poursuite d'études pour les étudiants », explique William Martinet, président de l'Unef à News Tank le 10/02/2016.
- « Nous débattrons des masters susceptibles de pratiquer la sélection au cas par cas, avec comme critère le nombre de places disponibles et les débouchés professionnels des formations ».

La Fage refuse « d'instaurer la sélection »

« La Fage met en garde le ministère contre le choix de la facilité qui consisterait à justifier la sélection entre le M1 et le M2 en publant le décret mentionné au sein de l'arrêté de 2002. La Fage refusera qu'une réponse à minima consistant à instaurer la sélection soit fournie par le ministère.

La Fage appelle à l'ouverture immédiate d'une concertation regroupant l'ensemble des acteurs de la communauté universitaire devant aboutir à la proposition d'une solution de réforme ambitieuse et globale du master. »

« Il faut suivre l'avis du Conseil de suivi master » Quentin Panissod, PDE

« Nous voulons que soit suivi l'avis du comité de suivi master. Il faut une liste limitative de formations autorisées à pratiquer la sélection. Les réalités ne sont pas les mêmes en fonction des filières. En droit, l'ENM recrute après le M1, en psychologie, le master est un titre professionnel... Le comité de suivi master a réalisé un travail d'un an sur ce dossier que le ministère semble avoir oublié », déclare Quentin Panissod, président de PDE à News Tank le 10/02/2016.

Le ministère critiqué pour son temps de réaction

CPU, Unef et Fage partagent en revanche le même reproche au gouvernement d'avoir attendu avant de prendre une décision sur le sujet.

- « Il est proprement anormal d'avoir laissé la situation se judiciariser, en permettant à la politique universitaire de se décider devant les tribunaux, tout comme il est inadmissible d'avoir de fait encouragé certains avocats à tirer de cette situation une activité lucrative, au dépens des étudiants et des établissements », déclare la CPU.
- « Le ministère a lui-même créé cette situation en stoppant les travaux du groupe de travail sur le master à l'automne 2015. Thierry Mandon avait annoncé des propositions pour décembre 2015, nous les attendons toujours. L'avis du Conseil d'Etat n'est pas surprenant. Il reprend ceux des tribunaux administratifs émis jusqu'ici. J'ai le sentiment, que le ministère a tout fait pour jouer la montre », déclare Alexandre Leroy à News Tank.
- « Les pouvoirs publics ont mis du temps à réagir. Le Conseil d'Etat ne fait que confirmer ce qu'ont dit les tribunaux administratifs et le problème aurait pu déjà être réglé », indique William Martinet à News Tank.

Union nationale des étudiants de France

Président : William Martinet

Fondation en 1907.

Syndicat étudiant.

Présente des candidat pour représenter les étudiants dans les instances des établissements d'enseignement supérieur (CA, CAc, etc) mais aussi au sein des instances régionales (Crous) et nationales (Cnous, Cneser, etc).

Fiche n° 3830, créée le 19/01/16 à 05:36

Union nationale des étudiants de France

Président : William Martinet

Fondation en 1907.

Syndicat étudiant.

Présente des candidat pour représenter les étudiants dans les instances des établissements d'enseignement supérieur (CA, CAc, etc) mais aussi au sein des instances régionales (Crous) et nationales (Cnous, Cneser, etc).

Fiche n° 3830, créée le 19/01/16 à 05:36

Promotion et Défense des Etudiants

Objet : représentation étudiante et centre de formation des élus.

Organisation : PDE rassemble 5 unions monodisciplinaires :

Le BNEI (Bureau National des Elèves Ingénieurs)

La FENEPSY (Fédération Nationale des Etudiants en PSYchologie)

L'UNEAP (Union Nationale des Etudiants en Architecture et Paysage)

L'UNEDES (Union Nationale des Etudiants en Droit, gEstion, AES, Sciences Economiques, Politiques et sociales)

L'UNEG (Union Nationale des Etudiants en Gestion)

Valeurs : indépendance, subsidiarité et pluralisme

Statut : association étudiante (loi 1901).

Création : 20/08/1994.

Promotion et Défense des Etudiants

14, passage Dubail

75010 Paris - FRANCE



Fiche n° 2000, créée le 05/05/14 à 12:32 - M&J le 25/11/15 à 17:08

Conférence des Présidents d'Université



Statut : association Loi de 1901

Composition : une centaine de membres votant (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

Bureau (fin de mandat : décembre 2016)

Jean-Loup SALZMANN, président

Gérard BLANCHARD vice-président

Khaled BOUABDALLAH, vice-président.

Délégué général : Denis Ehksam

Missions :

- Force de proposition et de négociation auprès des pouvoirs publics, des différents réseaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, des partenaires économiques et sociaux et des institutions nationales et internationales.

- Soutien aux présidents dans leurs nouvelles missions et de promotion de l'Université française et de ses valeurs en France et à l'étranger.

Moyens :

- une équipe permanente (27 personnes)

- des conseillers et consultants (7 personnes)

- s'appuie sur l'Amue, (Agence de mutualisation des universités et établissements) qui contribue à l'élaboration d'une offre logicielle performante et à la formation des personnels de l'enseignement supérieur.

Conférence des Présidents d'Université

103 boulevard Saint-Michel

75005 Paris - FRANCE



Fiche n° 1765, créée le 05/05/14 à 12:19 - M&J le 13/10/14 à 13:00

Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche



Ministre : Najat Vallaud-Belkacem (depuis le 26/08/2014).

Secrétaire d'État : Thierry Mandon en charge l'enseignement supérieur et de la recherche (depuis le 06/2015).

Missions :

- proposer et, en liaison avec les autres ministres intéressés, mettre en œuvre la politique du gouvernement dans le domaine de la recherche et de la technologie.
- préparer les décisions du gouvernement relatives à l'attribution des ressources et des moyens alloués par l'État dans le cadre de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur »
- participer à la promotion et à la diffusion des nouvelles technologies.

Contact :

Service de presse

Tél : 01 55 55 84 24

secretariat.presse@recherche.gouv.fr

Fiche n° 2286, créée le 11/07/14 à 04:20